

## MONOGRAPHIE – ALLEMAGNE

**Remarque préliminaire** : dans ce document, l'abréviation "CESCA" signifie "**Coopération Extérieure dans les Secteurs de la Culture et de l'Audiovisuel avec les pays tiers non membres de l'Union européenne/Espace économique européen et non candidats**".

Cette abréviation prend ainsi en compte le périmètre géographique de l'étude qui exclut la coopération extérieure dans les secteurs de la culture et de l'audiovisuel des Etats membres de l'Union et des autres membres de l'EEE avec les autres Etats membres de l'UE/ EEE et les pays candidats à l'adhésion.

### 1 Synthèse

- ⇒ **Une politique culturelle extérieure de l'Allemagne intégrée à la politique étrangère du pays.** La politique poursuit les mêmes objectifs globaux (contribution à la consolidation de la paix, prévention des conflits, respect de droits de l'homme, etc.), et le principal décideur en matière de CESCA est le Ministère des Affaires Etrangères. Les *Länder* sont associés à la prise de décision au titre de leur compétence pour la politique culturelle au niveau régional.
- ⇒ **Une coopération extérieure allemande axée sur des relations d'échange culturel « d'égal à égal ».** La demande des pays tiers et les échanges culturels sont les principales motivations de la politique, bien plus qu'une exportation pure et simple de sa culture nationale.
- ⇒ **Une mise en oeuvre de la CESCA confiée à des organismes intermédiaires.** Majoritairement de droit privé, ils sont relativement libres dans le choix des thèmes de leurs actions. Ce mode de gestion, basé sur le pluralisme des organisations extra-gouvernementales, illustre la volonté de garantir une autonomie et une diversité culturelle. Par ailleurs, une multitude d'acteurs différents (*Länder*, communes, fondations, etc.) intervient de sa propre initiative dans le domaine de la coopération extérieure.
- ⇒ **Une visibilité réduite en matière de CESCA.** C'est le principal inconvénient qui ressort de ce mode de gestion. Exception faite des principaux décideurs et organismes intermédiaires, les différents acteurs semblent insuffisamment informés de leurs activités respectives et ne se concertent que relativement peu sur les actions à mener. (des effets de synergies semblent irréalisés à ce jour).
- ⇒ **Le budget total consacré par la Fédération à la politique culturelle internationale s'est élevé à 1,13 milliards d'euros en 2002<sup>1</sup>.** Sur ce total, 57% (634 M€) ont été attribués au Ministère des Affaires Etrangères. Une grande partie du budget de ce dernier est consacrée à des dépenses dans les secteurs de l'éducation, des sciences et de la promotion de la langue allemande<sup>2</sup>. Les dépenses strictement culturelles (dans les domaines des arts et de l'audiovisuel) sont constituées d'un budget de 37 M€ dédié au financement de projets, auxquels s'ajoutent, en partie, les 174 M€ dédiés au fonctionnement d'institutions culturelles (dont 119 M€ pour le *Goethe-Institut Inter Nationes* et 21 M€ pour l'Institut Archéologique allemand), soit 33% du budget total du Ministère des Affaires Etrangères en matière de coopération culturelle extérieure<sup>3</sup>.
- ⇒ Enfin, l'Allemagne est **favorable au renforcement du rôle l'Union européenne dans le domaine de la CESCA**, notamment à travers les délégations de la Commission européenne à l'étranger. Cependant, elle s'oppose fortement à la création de nouvelles structures en la matière.

<sup>1</sup> Source : Plan budgétaire de la Fédération (2003), Tableau 20

<sup>2</sup> Cf. p.12 de cette monographie

<sup>3</sup> Idem

## 2 Mise en évidence des principales caractéristiques nationales en termes de coopération culturelle extérieure dans les secteurs de la culture et de l'audiovisuel

### ▪ Organisation institutionnelle et acteurs

En Allemagne, la coopération extérieure dans les secteurs de la culture, de l'audiovisuel et de l'éducation (*Auswärtige Kultur- und Bildungspolitik* ou *AKBP*) fait partie intégrante de la politique étrangère du pays qui relève de la compétence de la Fédération. C'est ainsi le **Ministère des Affaires Etrangères**, et plus particulièrement sa Direction Générale des Affaires Culturelles, qui est responsable de la CESCA, et son champ de décision couvre aussi bien les Etats membres de l'Union européenne et les pays en voie d'adhésion que les pays tiers.

La mise en œuvre concrète de la CESCA est confiée, pour sa plus grande partie, à des « **organismes intermédiaires** » (*Mittler*) reliés au Ministère des Affaires Etrangères par un contrat-cadre fixant leurs attributions. Ils reçoivent une subvention de fonctionnement ainsi qu'une contribution financière pour la mise en œuvre de projets de coopération respectant les lignes directrices stratégiques définies par le Ministère des Affaires Etrangères, bien qu'ils restent relativement libres dans le choix du contenu de leurs actions.

Les ambassades allemandes jouent pour leur part un rôle différencié selon le cas.

Dans une moindre mesure, le **Secrétariat d'Etat à la Culture et aux Médias** (*Beauftragter für Kultur und Medien*), fonction créée en 1998, dispose également de quelques compétences en matière de CESCA, mais dans le seul domaine des médias et dans le cas de certains programmes très précis comme notamment les « rencontres culturelles entre l'Allemagne et la Russie ».

D'autres **ministères fédéraux** sont en outre ponctuellement amenés à intervenir dans la coopération culturelle extérieure par le financement de projets relevant de leur domaine.

Enfin, la compétence politique dans les secteurs de la culture, de l'audiovisuel et de l'éducation n'appartient non pas à la Fédération, mais aux **Länder** qui disposent d'une « autonomie culturelle ». A ce titre, les Länder jouent également un rôle dans la coopération culturelle internationale, rôle d'importance variable selon les régions : ils signent par exemple des accords de jumelages, des partenariats régionaux ou organisent des échanges dans le secteur scolaire.

Une partie non négligeable des activités de CESCA est également menée par des **acteurs privés**, et notamment par des fondations de droit privé. La fondation Bertelsmann présentée plus loin en est un bon exemple, et ceci, en particulier si l'on entend le mot culture au sens large (regroupant l'idée de dialogue et de compréhension mutuelle ainsi que celle de développement humain et social, et non limité aux domaines purement artistiques).

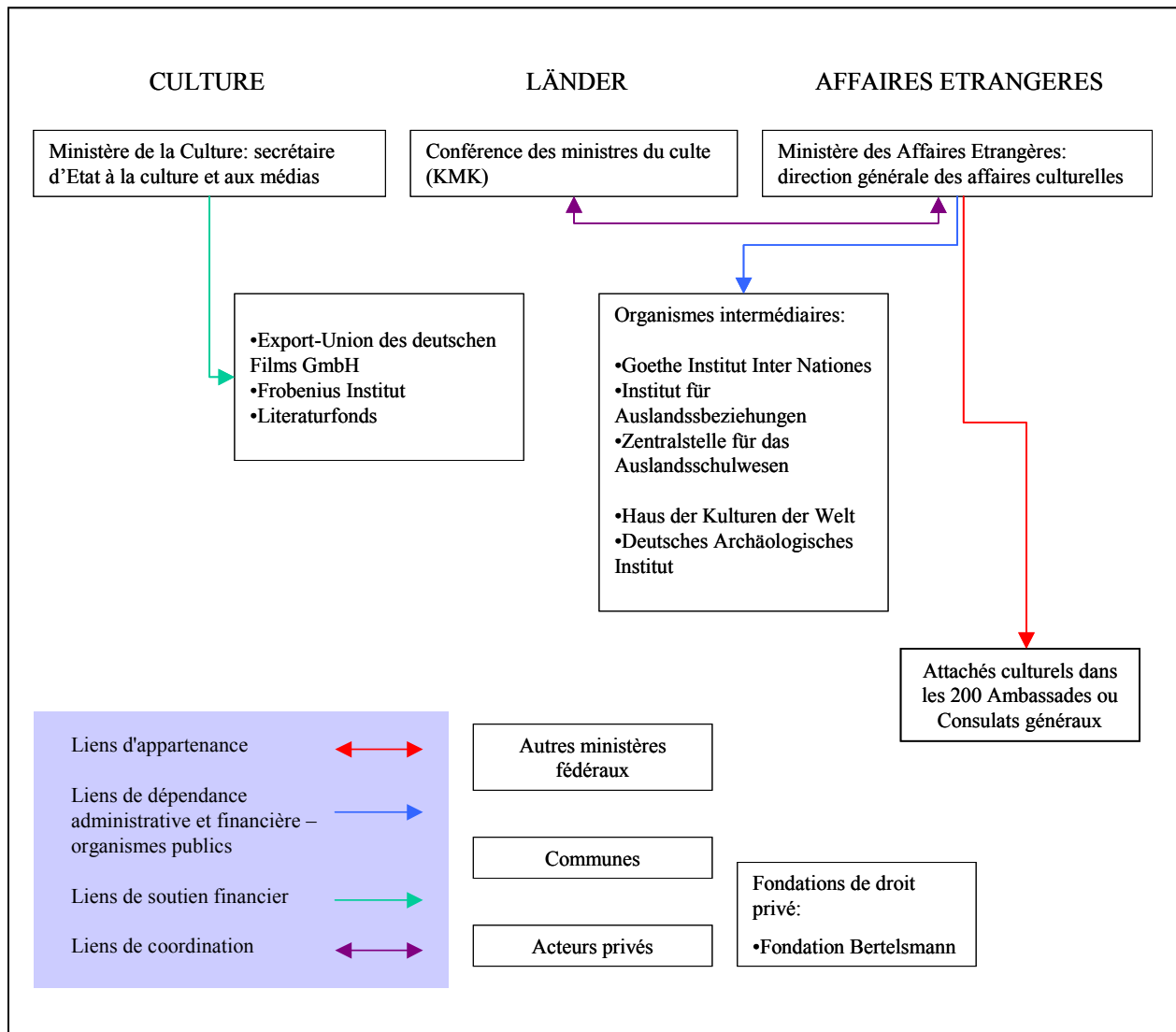
### **Décideurs et acteurs principaux coordonnent leurs activités**

- D'une part, la coordination de l'action des Länder avec celle de la Fédération est assurée par l'organisation d'une réunion annuelle, les Länder étant représentés par la Conférence des ministres du culte (Kultusministerkonferenz, ou KMK).
- D'autre part, la tenue régulière de réunions stratégiques permet une coordination entre le Ministère des Affaires Etrangères et les représentants des organismes intermédiaires, tandis que les attachés culturels dans les ambassades ou les consulats sont chargés de coordonner les actions menées par les différents organismes intermédiaires sur leur territoire.

En revanche, il semble que la coordination entre les Länder sur les actions conduites de leur propre initiative reste relativement faible.

De la même façon, les différents acteurs secondaires semblent insuffisamment au courant des activités menées par leurs homologues, et la coordination entre eux paraît très faible quant à la conception et à la mise en œuvre de leurs actions de coopération.

**Acteurs de coopération culturelle identifiés en Allemagne :**



**Autres acteurs identifiés :**

- Goethe Institut Inter Nationes
- Institut für Auslandsbeziehungen
- Fondation Bertelsmann
- Land de Bavière
- Haus der Kulturen der Welt
- Frobenius Institut
- Export-Union des deutschen Films GmbH
- Deutsches Archäologisches Institut
- Literaturfonds

## ▪ Importance relative de la CESCA

La CESCA revêt une importance certaine en Allemagne, le niveau fédéral étant particulièrement attentif à la politique culturelle extérieure comme en témoigne son document stratégique baptisé « *Konzeption 2000* » (Concept 2000)<sup>4</sup>.

La politique culturelle extérieure en Allemagne est indissociable des exigences de la politique étrangère globale du pays, et ses objectifs lui sont intimement liés. Comme l'indique le rapport annuel du gouvernement fédéral sur la politique extérieure du pays en 2001, les événements du 11 septembre ont constitué un tournant en matière culturelle, puisqu'ils ont contribué à la prise de conscience en Allemagne de la nécessité de développer des relations culturelles à l'échelle mondiale, la culture ayant un important rôle à jouer dans la prévention des conflits ; le développement de relations et d'échanges dans ce domaine ne peut que favoriser une meilleure compréhension mutuelle entre les cultures et les peuples.

Toutefois, la culture en Allemagne s'entend généralement au sens large du terme : sa politique culturelle extérieure (*Auswärtige Kultur- und Bildungspolitik*) telle que définie par le Ministère des Affaires Etrangères comprend un important volet éducatif et scientifique. Les écoles allemandes à l'étranger ainsi que certains organismes intermédiaires comme l'*Alexander Humboldt Stiftung*, spécialisé dans les activités de recherche scientifique et le *Deutscher Akademischer Austauschdienst*, spécialisé dans les échanges éducatifs, reçoivent une large part du budget du Ministère des Affaires Etrangères pour la politique culturelle extérieure<sup>5</sup>.

## ▪ Ressources financières

### *Au niveau fédéral*

Le budget total consacré par la Fédération à la politique culturelle extérieure, tous pays confondus, s'élève à 1,13 Mds€ en 2002<sup>6</sup>.

La répartition du budget total de politique culturelle et éducative extérieure se répartit comme suit entre les différents ministères allemands<sup>7</sup> :

en M€	2001	2002	2003
Ministère de la Culture	303	295	290
Ministère des Affaires Etrangères	645	634	634
Ministère de l'Intérieur	14	17	14
Ministère de la Famille	32	33	33
Ministère de l'Education et de la Recherche	60	127	132
Ministère de la Coopération économique	22	22	23
TOTAL	1 076	1 128	1 126

Plus de la moitié (634 M€) est donc gérée par le Ministère des Affaires Etrangères. En retirant les dépenses consacrées aux organisations internationales (UNESCO) et à l'Institut d'archéologie allemand, son budget s'élevait à 567 M€<sup>8</sup> en 2002 : il est en baisse de 4% par rapport au budget de 1999 (592 M€<sup>9</sup>), ce qui paraît cohérent avec la politique de restriction

<sup>4</sup> Cf. description ci-dessous.

<sup>5</sup> Ces organismes ne seront pas pris en compte par la suite puisqu'ils dépassent le cadre de notre étude.

<sup>6</sup> Source : Rapport annuel du gouvernement fédéral sur la politique culturelle extérieure (2001)

<sup>7</sup> Source : Plan budgétaire de la Fédération (2003), Tableau 20

<sup>8</sup> Source : Rapport annuel du gouvernement fédéral sur la politique culturelle extérieure (2001)

<sup>9</sup> Idem

budgétaire globale de ces dernières années en Allemagne. Ces restrictions se sont traduites surtout par des changements d'ordre structurel (fermetures d'instituts culturels, amélioration de la coordination entre ambassades et consulats, etc.) en vue d'améliorer l'efficacité des actions et d'optimiser l'usage des ressources.

La répartition sectorielle du budget de coopération culturelle extérieure du Ministère des Affaires Etrangères met en évidence les éléments suivants :

- Environ 37% du budget 2002<sup>10</sup> (209 M€) est consacré au soutien de projets divers.  
Une grande part du montant attribué au financement de ces projets (78%) vise la promotion de la langue allemande d'une part, et les programmes de bourses et d'échanges universitaires et scientifiques d'autre part<sup>11</sup>.  
Au final, la part du budget du Ministère des Affaires Etrangères consacrée exclusivement à des projets culturels au sens strict du terme (hors activités de type éducatif ou de promotion de la langue allemande), principalement dans les domaines du théâtre, de la musique, de l'art, de la danse et de l'audiovisuel est d'environ 37 M€ en 2002 seulement (soit moins de 7% du budget total de coopération extérieure du Ministère des Affaires Etrangères). Ce sont le *Goethe-Institut Inter Nationes* ainsi que l'*Institut für Auslandsbeziehungen* qui en ont été les principaux bénéficiaires.
- 31% (175 M€) est alloué au fonctionnement des écoles allemandes à l'étranger.
- Le reste, hors Institut archéologique allemand, (153 M€, soit 32%) aux frais de fonctionnement des institutions intermédiaires (le *Goethe-Institut Inter Nationes* en premier lieu).

**Le budget coopération culturelle extérieure, au sens de notre étude, s'élève ainsi à un total de 211 M€** et comprend les 37 M€ consacrés aux financements de projets, auxquels s'ajoutent les frais fixes des organismes intermédiaires, c'est-à-dire 153 M€ + 21 M€ consacrés à l'Institut archéologique allemand.

Le budget du Ministère de la Culture est constitué pour sa quasi-totalité (274 millions d'euros sur un total de 294 millions en 2002, soit 93% du budget du Ministère) de subventions à « Deutsche Welle »

### **Au niveau des Länder**

Exemple de la Bavière<sup>12</sup> :

Le budget total du Ministère de la Culture, des Sciences et de la Recherche du Land de Bavière est de 4 milliards d'euros par an environ. Sur ce montant, 450 millions d'euros (soit près de 10%) sont consacrés à la culture exclusivement (arts et audiovisuel). Enfin, moins de 1 millions d'euros sont consacrés à des activités de coopération culturelle extérieure. La plus grosse partie de ce montant est dédiée à des actions hors d'Europe et rentre donc dans le cadre d'activités de CESCA.

### **Les organisations intermédiaires**

Seuls 30% des ressources des organisations intermédiaires sont des ressources propres<sup>13</sup>. Ces dernières proviennent essentiellement de prestations de services (cours de langue et paiement de droits d'entrées par exemple). Leur première source de financement reste la subvention accordée par le Ministère des Affaires Etrangères, qui représente 70% de leur budget.

Concernant les dépenses des organismes intermédiaires, une part importante de celles-ci correspond à des frais de fonctionnement (notamment dans le cas du *Goethe-Institut Inter Nationes* et des écoles allemandes à l'étranger). En 2001, ces dépenses de fonctionnement

<sup>10</sup> Source : Rapport annuel du gouvernement fédéral sur la politique culturelle extérieure (2001)

<sup>11</sup> Cf. description détaillée du Ministère des Affaires Etrangères ci-après

<sup>12</sup> Source : Entretien téléphonique avec Emil Roelz, responsable culture du Land de Bavière (octobre 2003)

<sup>13</sup> Source : Entretiens juillet 2003

s'élevaient ainsi pour le Goethe Institut Inter Nationes à 163 millions d'euros sur un total de 222 millions d'euros<sup>14</sup>, soit près de 75% du total des dépenses. Par conséquent, une part relativement réduite se trouve consacrée au financement de projets ou d'actions concrètes. Concernant l'IFA (*Institut für Auslandsbeziehungen*), qui ne dispose pas de représentations à l'étranger, les dépenses de fonctionnement représentent 42% du budget (5,5 millions d'euros sur un budget total de 13 millions<sup>15</sup>).

70 % du budget de politique culturelle extérieure du Ministère des Affaires Etrangères est dédié à la subvention des coûts de fonctionnement du *Goethe-Institut Inter Nationes* et des écoles allemandes. Le Ministère a toutefois prévu une réduction de l'écart entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses sur projets/ actions. La réduction des coûts de structure par la fermeture d'instituts culturels ou d'écoles allemandes à l'étranger, en lien avec la politique de restriction budgétaire mentionnée plus haut, traduit ce souci.

*Note* : A ce jour, il n'existe pas de comptabilité analytique. Sa mise en place a cependant été recommandée par le document de stratégie *Konzeption 2000* décrit ci-dessous, et le *Goethe-Institut Inter Nationes* prévoit d'en mettre une en place en 2004.

### **Au niveau des organismes privés**

Exemple de la Fondation Bertelsmann<sup>16</sup> :

Le budget total de la Fondation qui compte parmi les plus importantes en Allemagne est de 63 millions d'euros. 1 million d'euros environ, soit 1,6% du budget total sont consacrés à des activités de CESCO.

#### ▪ **Moyens humains**

Il n'a pas été possible de définir le nombre de personnes affectées à la CESCO dans les organismes rencontrés et dans les organismes secondaires. Seuls les ordres de grandeur suivants sont disponibles :

- Le *Goethe-Institut Inter Nationes*, principal organisme intermédiaire allemand actif en matière de CESCO, employait 3 300 personnes au total en 2001<sup>17</sup>.
- Par comparaison, l'IFA (*Institut für Auslandsbeziehungen*) est un organisme à la taille bien plus réduite puisqu'il n'emploie que 74 personnes en 2002.
- Le Ministère des Affaires Etrangères emploie quant à lui au total 300 personnes, dont 200 dans ses représentations à l'étranger.
- Sur les 300 agents de la fondation Bertelsmann, 3 se consacrent exclusivement la CESCO.

Aucune donnée n'a pu être identifiée pour les acteurs secondaires présentés.

#### ▪ **Objectifs généraux et priorités stratégiques**

**Les lignes directrices** encadrant la CESCO allemande ont été redéfinies en 2000 et sont résumées dans le document stratégique intitulé *Konzeption 2000*. Elaboré par le Ministère des Affaires Etrangères, en coordination avec les *Länder* et la Commission pour la Culture et les Médias du Bundestag, il a remplacé les lignes stratégiques fixées dans les années soixante-dix. Ce sont ces nouvelles orientations que doivent suivre les organismes intermédiaires dans la mise en œuvre de leurs activités de coopération.

Parmi les instruments ayant servi à l'élaboration de la stratégie allemande, la conduite régulière de consultations culturelles bilatérales et l'utilisation d'un système de remontée d'informations par les ambassades ont joué un rôle primordial. En effet, l'Allemagne a signé des **accords de coopération** avec une centaine de pays du monde entier, et ce sont ces accords qui donnent lieu à l'organisation de consultations culturelles conduites par le

<sup>14</sup> Idem

<sup>15</sup> Idem

<sup>16</sup> Source : Réponses au questionnaire en ligne

<sup>17</sup> Source : Rapport annuel du gouvernement fédéral sur la politique culturelle extérieure (2001)

Ministère des Affaires Etrangères. Dans certains cas, des consultations sont également menées sans la conclusion préalable d'un accord de coopération. Les consultations culturelles poursuivent un double objectif, à savoir définir le contenu et la nature des actions de coopération futures et faciliter la mise en œuvre de ces actions (difficultés administratives, etc.). Les attentes des pays tiers en matière de coopération culturelle sont ainsi bien prises en compte dans la définition des objectifs nationaux à atteindre.

De manière générale, **les objectifs généraux de la CESCA sont calqués sur ceux de la politique étrangère allemande**. Ils ont pour but premier de prévenir les conflits, de faire respecter les droits de l'homme et de contribuer à la consolidation de la paix et à la mise en place de sociétés civiles dans les pays tiers. De manière plus spécifique, la CESCA allemande vise à favoriser le dialogue, l'échange et la coopération entre les peuples en même temps qu'elle cherche à promouvoir et faire connaître la culture allemande en tant que partie intégrante de la culture européenne sur la scène internationale.

Les décideurs considèrent par ailleurs que les échanges culturels sur le plan international doivent contribuer à établir des réseaux solides, utiles pour la coopération politique et économique du pays.

En résumé, **six axes d'intervention prioritaires** ont été distingués dans le document *Konzeption 2000* :

- le renforcement du dialogue interculturel,
- la promotion de la langue allemande à l'étranger (40% des moyens du Ministère des Affaires Etrangères dédiés à la culture, y sont consacrés de manière directe et indirecte en 2001<sup>18</sup> )
- l'échange dans les domaines de l'art, de la musique et de la littérature,
- les échanges de jeunes et les échanges sportifs,
- l'entretien d'un réseau d'écoles allemandes à l'étranger,
- la coopération dans les domaines de l'éducation et des sciences.

Il existe une logique sous-jacente à ces orientations stratégiques. En effet, la politique culturelle internationale de l'Allemagne ne se veut pas neutre ; elle est axée sur la défense de la démocratie et de l'environnement, ainsi que sur la lutte contre la pauvreté.

En raison de son histoire, l'Allemagne vise davantage l'échange culturel, et ne cherche donc pas à axer sa politique culturelle internationale sur la seule exportation de sa culture.

Néanmoins, **ces priorités ont dû être adaptées aux nouvelles conditions économiques** actuelles et en particulier à l'essor des médias et des moyens de communication modernes ; cette évolution a fait l'objet de la révision stratégique de *Konzeption 2000*. Désormais, les nouvelles priorités en matière culturelle ou générale reflètent à la fois une volonté d'accompagnement du processus de mondialisation ainsi qu'une prise en compte accrue de la politique de restriction budgétaire du moment.

Ainsi, dans un premier temps, afin de rendre le processus de mondialisation plus « humain » et pour contrecarrer « l'économisation » de toutes les sphères de la vie, la CESCA vise notamment à renforcer les identités culturelles, mais aussi, à en développer la diversité. Elle encourage en particulier la mise en place de forum d'échanges permettant de trouver des solutions à des problèmes communs. Parallèlement, en vue de contribuer à l'effort de restriction budgétaire, les priorités suivantes ont été définies :

- la réduction des structures (i.e. instituts culturels, écoles allemandes) dans les pays occidentaux,
- le renforcement de la coopération avec des partenaires locaux,
- le transfert des coûts de structures vers les dépenses de programmes (projets, actions),
- le renforcement du recours aux NTIC, notamment par la création de portails internet sur la culture nationale,

---

<sup>18</sup> Source : Rapport annuel du gouvernement fédéral sur la politique culturelle extérieure (2001)

- l'accroissement du rôle de coordination des ambassades et des consulats,
- le renforcement de l'efficacité des activités menées.

Les **cibles prioritaires** de la CESCA tels que définies dans la stratégie *Konzeption 2000* sont les suivantes : les « leaders » actuels et futurs, les multiplicateurs, les personnes qui influencent l'opinion en politique, en science, dans les domaines de la culture et au niveau des médias, et enfin les jeunes. Le grand public est également visé, mais dans une moindre mesure, et surtout dans les pays industrialisés où des multiplicateurs existent en nombre suffisant et où l'offre des organismes privés est relativement bien développée. En revanche, le public au sens large reste une cible importante dans les pays tiers où les fonctions de multiplicateurs n'ont été qu'insuffisamment développées jusqu'à présent et où l'offre privée reste encore faible.

Au niveau des **pays**, ceux visés prioritairement par la CESCA sont :

- les pays de l'Europe centrale, occidentale et du sud,
- les pays de la CEI,
- les pays musulmans, à la suite des événements terroristes récents,
- les régions en forte croissance,
- les pays en voie de démocratisation.

Il est à noter que le Ministère des Affaires Etrangères n'effectue pas de répartition budgétaire en fonction de zones géographiques. Ce sont les organismes intermédiaires qui choisissent eux-même les zones géographiques où ils mettront en œuvre leurs actions. Le Ministère des Affaires Etrangères ne connaît ainsi la répartition budgétaire par pays qu'a posteriori.

Enfin, **à long terme**, les objectifs stratégiques semblent globalement calqués sur les objectifs généraux décrits ci-dessus. Au-delà de la restriction budgétaire actuelle, une montée en force de la part de la CESCA dans le budget du Ministère des Affaires Etrangères est souhaitée par les interlocuteurs du Ministère rencontrés. Par ailleurs, une coordination accrue en matière de CESCA est recherchée dans le cadre européen.

#### ▪ **Modes et types d'intervention et procédures associées**

L'organisation de la CESCA en Allemagne se caractérise d'abord par le **principe d'autonomie des différents acteurs** (i.e. organismes intermédiaires, *Länder*, etc.). S'ils se doivent de respecter dans la mesure du possible les orientations stratégiques de *Konzeption 2000*, ils restent libres dans la définition des thèmes de leurs programmes. Le mode de mise en œuvre de la CESCA par l'intermédiaire d'organismes majoritairement de droit privé illustre la volonté de préserver l'autonomie et la diversité culturelle.

Ensuite, l'intervention des acteurs est prioritairement **orientée vers la demande des pays tiers**. Elle correspond rarement à une volonté d'exportation pure et simple de la culture allemande, mais vise plutôt des relations d'échange et de coopération d'égal à égal avec des acteurs locaux. Le demande des pays tiers peut cependant être suscitée par l'Allemagne à travers des propositions concrètes auprès de partenaires dans les pays d'accueil.

Enfin, la **gestion partenariale** des projets est le principe qui prévaut pour les actions de coopération conduites par les organismes intermédiaires, en particulier le *Goethe-Institut Inter Nationes*.

D'après les acteurs rencontrés, les **difficultés** auxquelles doivent parfois faire face les acteurs culturels allemands (et principalement les instituts culturels) dans la mise en œuvre des actions de coopération sont dues, dans certains pays tiers, à l'absence d'Etat de droit et de tout cadre juridique clair, ainsi qu'au développement insuffisant de procédures démocratiques. Certains acteurs rencontrent également d'autres problèmes locaux tels que la pauvreté ou une inflation élevée, à impact négatif sur le calcul des coûts. La volonté de mener des actions avant tout sous forme d'échanges et de coopération avec les acteurs locaux se heurte enfin à des problèmes d'ordre financier, surtout dans le cas des pays en



voie de développement ; le Ministère des Affaires Etrangères allemand apporte aussi une aide financière pour les actions menées par les pays tiers en Allemagne.

Concernant les **caractéristiques des activités de CESCA** mises en œuvre, notons tout d'abord que le terme « programme » ou plus particulièrement celui de *Programmarbeit* est employé pour toute activité ou projet de coopération mené, et qu'aucune distinction entre les notions de programme et d'action n'est réalisée.

L'étude de ces programmes ne permet pas de mettre en évidence de domaine privilégié en matière culturelle au sens strict du terme. Au niveau du Ministère des Affaires Etrangères, les actions de coopération culturelle se présentent souvent sous la forme d'un soutien à des artistes allemands se produisant à l'international (troupes de théâtre, ensembles musicaux), de promotion d'expositions artistiques et d'un encouragement des relations d'échanges de personnes et de biens culturels. Dans le cadre de la promotion de la langue allemande, le Ministère des Affaires Etrangères, accompagné du *Goethe-Institut Inter Nationes* et du *Deutscher Akademischer Austauschdienst* (DAAD) a par exemple créé un test linguistique (*TestDaf*) à destination des pays étrangers.

**Sur le plan géographique**, toutes les régions du monde sont concernées, bien que les zones d'intervention prioritaires du *Goethe-Institut Inter Nationes* soient, hormis les pays d'Europe, ceux de la CEI et d'Afrique du Nord.

#### ▪ **Visibilité de la CESCA et informations disponibles**

Selon plusieurs interlocuteurs, les actions menées dans le domaine de la CESCA sont insuffisamment connues en Allemagne, alors qu'elles sont très visibles à l'étranger. La visibilité des actions menées semble faible pour le grand public, mais également pour les acteurs impliqués.

D'après certains acteurs rencontrés, cette visibilité réduite serait due à un intérêt relativement limité des médias allemands pour ce type d'actions mises en place dans des régions du monde éloignées géographiquement.

Selon d'autres, la visibilité pourrait notamment être renforcée au moyen d'une coordination accrue parmi les différents acteurs nationaux. Une image plus claire pourrait ainsi être véhiculée de la politique menée dans le domaine de la CESCA.

Notons que l'IFA (*Institut für Auslandsbeziehungen*), fait fonction de centre de ressources et d'information sur la CESCA en Allemagne<sup>19</sup>.

#### ▪ **Lien avec les organisations internationales**

Une coordination avec d'autres acteurs européens existe, mais son intensité et sa fréquence varient en fonction du pays partenaire et également du pays tiers concerné.

Dans le cadre du 40<sup>e</sup> anniversaire du Traité de l'Elysée, les Ministères des Affaires Etrangères allemand et français ont demandé à leurs ambassades respectives de conduire des actions conjointes dans les pays tiers<sup>20</sup>.

Par ailleurs, le *Goethe-Institut Inter Nationes* a des accords avec le *British Council*, avec l'Institut Cervantes et l'Institut Français, aussi bien à un niveau « politique », qu'à un niveau local.

Enfin, les différents acteurs coopèrent localement avec leurs partenaires européens.

#### ▪ **Attentes à l'égard de l'Union européenne**

Le Ministère des Affaires Etrangères ne parle pas véritablement d'« attentes » vis à vis de l'Union européenne en matière de CESCA, mais souhaiterait toutefois fortement une implication accrue des délégations de la Commission européenne en tant que coordinateurs

<sup>19</sup> Cf. présentation de l'IFA ci-dessous.

<sup>20</sup> « Nous demandons à nos ministres d'engager des projets culturels communs dans les Etats tiers, notamment en mobilisant le fonds de financement conjoint créé à cet effet par les deux Ministères des Affaires Etrangères et de rechercher une implantation commune pour nos instituts culturels à Moscou. » (§1 de la Déclaration commune à l'occasion du 40e anniversaire du Traité de l'Elysée du 22 janvier 2003).

des actions conduites dans les Etats membres. L'avis est partagé par les organismes intermédiaires, dont les degrés d'attentes diffèrent cependant de l'un à l'autre.

Plus précisément, ces attentes concernent les actions entreprises à partir de valeurs et de thèmes européens, par opposition avec strictement national, comme en particulier les droits de l'homme, l'Etat de droit, et la protection de l'environnement. Elles devraient se concrétiser par l'octroi de financements complémentaires en cas d'actions menées conjointement par plusieurs pays européens, et par des mesures visant à susciter de telles actions en coopération.

En matière de stratégie, les décideurs et acteurs allemands s'opposent fortement à la création de nouvelles structures, comme par exemple de nouveaux instituts culturels dans les pays tiers. D'après eux, l'Union européenne devrait en effet avoir recours aux structures déjà existantes telles que les délégations, instituts culturels et ambassades des Etats membres. Certains organismes intermédiaires évoquent toutefois l'établissement d'une fondation européenne pour la gestion des fonds disponibles dédiés à des actions conjointes européennes, ainsi que la mise en place d'un comité de suivi composé de représentants des instituts culturels nationaux.

### 3 Présentation des principaux acteurs identifiés

#### 3.1 *Ministère des Affaires Etrangères*

##### ▪ Statut juridique

Le Ministère des Affaires Etrangères, administration publique fédérée, comprend une Direction générale des Affaires Culturelles (*Auswärtige Kultur- und Bildungspolitik*) en charge de la politique extérieure dans les secteurs de la culture, de l'audiovisuel et de l'éducation.

##### ▪ Liens essentiels structurels avec d'autres organes ou institutions

Le Ministère des Affaires Etrangères est le responsable et décideur principal en matière de CESCA. Les organismes intermédiaires chargés de sa mise en œuvre lui sont liés à lui par un contrat cadre fixant leurs attributions. Il leur octroie une subvention pour leurs frais fixes de fonctionnement, ainsi qu'une contribution financière pour la mise en œuvre de leurs projets dans le cadre des lignes directrices définies avec les autres institutions.

##### ▪ Missions et compétences spécifiques en matière de CESCA, priorités et stratégie, ligne politique

En tant que responsable principal de la CESCA, le Ministère des Affaires Etrangères est chargé d'en élaborer les lignes directrices (lesquelles figurent dans le document *Konzeption 2000*), d'en définir les domaines d'intervention prioritaires et d'en fixer le cadre budgétaire. Il conduit en outre des consultations culturelles bilatérales avec les pays tiers. Il est enfin responsable du suivi et du contrôle des organismes intermédiaires.

##### ▪ Types d'intervention et procédures

Le Ministère des Affaires Etrangères n'intervient pas directement dans des actions de CESCA ; il joue en revanche le rôle d'initiateur de projets de par son statut de principal décideur en matière de politique culturelle extérieure, et finance les organismes intermédiaires chargés de leur mise en œuvre. Les subventions sont ajustées annuellement pour chaque organisme. Une procédure standard est en partie définie dans la stratégie *Konzeption 2000* qui identifie trois critères pour le choix des actions : leur qualité, leur pertinence par rapport aux besoins et attentes des pays d'accueil, et enfin leur durabilité.

Le Ministère des Affaires Etrangères conduit par ailleurs des consultations avec les pays tiers et conclut avec eux des accords culturels. Les activités prévues dans le cadre de ces accords sont orientées prioritairement vers la demande des pays tiers et ne visent que très rarement à une exportation pure et simple de la culture allemande. Ces consultations permettent donc plutôt de susciter des demandes par des propositions concrètes que d'imposer de façon unilatérale la culture allemande à l'extérieur.

##### ▪ Domaines d'intervention prioritaires

Les domaines d'intervention prioritaires sont ceux définis dans *Konzeption 2000*, dont les lignes directrices ont été détaillées plus haut (cf. synthèse).

En réalité, les dépenses consacrées aux financements de projets culturels se sont réparties comme suit<sup>21</sup> :

---

<sup>21</sup>Source : Plan budgétaire du Ministère des Affaires Etrangères (2003)

Domaine	2001	2002	%	2003
Presse écrite, audio, video, Internet	8,4	7,5	20%	7,6
Film et télévision	7,9	7,8	21%	8,8
Radio	1	1	3%	1
Musique, théâtre et danse	7	7,5	20%	7,4
Arts visuel et expositions	5,2	5,2	14%	5,3
Coûts postiers des institutions culturelles (GI)	1,7	1,7	5%	1,5
Programmes spéciaux	4,5	4,4	12%	5,7
Autres	2	2	5%	3
Total	37,7	37,1	100%	40,3

- **Pays tiers prioritaires**

Le Ministère des Affaires Etrangères n'effectue pas de répartition budgétaire en fonction de zones géographiques. Ce sont les organismes intermédiaires qui décident de « l'affectation géographique » de leurs ressources financières.

- **Partenaires dans la mise en œuvre**

Le Ministère des Affaires Etrangères souhaite développer des interventions communes avec ses partenaires européens, notamment sur des thèmes qualifiés de spécifiquement « européens » (droits de l'homme, Etat de droit, protection de l'environnement, etc.)

- **Modalités de suivi et/ou d'évaluation**

En réponse à des préoccupations d'ordre politique, un projet d'évaluation externe a été proposé. Il a cependant dû être abandonné face à la résistance opposée par certains organismes intermédiaires.

Le Ministère des Affaires Etrangères publie annuellement un rapport du gouvernement fédéral sur la coopération culturelle extérieure. Les organismes intermédiaires sont par ailleurs tenus de lui présenter un rapport annuel et financier détaillant l'utilisation des subventions de fonctionnement et des subventions ponctuelles destinées au financement de projets.

- **Moyens humains**

Au total, la Direction générale des Affaires culturelles du Ministère des Affaires Etrangères allemand emploie une centaine de personnes en Allemagne travaillant dans 10 divisions différentes (1 division principale, 6 divisions thématiques, 2 divisions spécialisées dans les relations bilatérales et 1 division responsable du dialogue avec l'Islam). Il faut ajouter 200 personnes travaillant dans les différentes représentations à l'étranger, soit au total 300 personnes<sup>22</sup>. Il n'a pas été possible de déterminer le nombre de personnes dédiées exclusivement aux activités de CESCO au sens de notre étude.

- **Moyens financiers**

Le budget de la structure a évolué de la manière suivante au cours des 3 dernières années<sup>23</sup> :

<sup>22</sup> Source : Site internet du Ministère des Affaires Etrangères

<sup>23</sup> Source : Entretiens juillet 2003 et plan budgétaire du Ministère des Affaires Etrangères (2003)

En M€	2001	2002
Budget global	2 120	2 160
Part coopération culturelle extérieure (%) (estimation)	30%	29%
Budget coopération culturelle extérieure (estimation)	645	634

Le budget de coopération culturelle extérieure est composé des éléments suivants<sup>24</sup> :

Budget du Ministère des Affaires Etrangères (en M€)	2001	2002	%	2003 prévisions
Soutien et financement de projets	223	209	33%	212
Bourses, échanges univ. et scient.	93	95	15%	92
Relations univ. et scientifiques	41	41	6%	41
Promotion de la langue allemande	28	27	4%	27
<b>Financements de projets de coopération culturelle et artistique</b>	<b>38</b>	<b>37</b>	<b>6%</b>	<b>40</b>
<b>Financements ONG et organismes binationaux</b>	<b>21</b>	<b>9</b>	<b>1%</b>	<b>11</b>
Autres	2		0%	1
Dépenses pour le fonctionnement d'institutions	171	174	27%	172
<b>Goethe Institut</b>	<b>118</b>	<b>122</b>	<b>19%</b>	<b>121</b>
<b>Institut d'Archéologie allemand</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>3%</b>	<b>20</b>
<b>Autres</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>5%</b>	<b>31</b>
Education, écoles allemandes à l'étranger	178	175	28%	180
Organisations internationales (dont UNESCO)	47	47	7%	49
Immobilier	26	29	5%	21
<b>TOTAL</b>	<b>645</b>	<b>634</b>	<b>100%</b>	<b>634</b>

On note qu'une part importante du budget est consacrée au financement des écoles et structures éducatives allemandes à l'étranger, ainsi qu'à des programmes de bourses et d'échanges de scientifiques, d'étudiants et de professeurs.

Les dépenses réellement culturelles, au sens de notre étude, comprendraient :

- en totalité : les financement de projets artistiques et culturels (37 millions d'euros en 2002, soit 6% du budget total),
- en partie : les coûts de fonctionnement des organisations institutionnelles, dont le Goethe Institut (174 millions d'euros, soit 27% du budget total).

Ainsi, en 2002, 211 millions d'euros, soit 33% du budget de coopération extérieure et 9,8% du budget total du Ministère des Affaires Etrangères, sont véritablement consacrées à des activités de coopération culturelle extérieure

#### ▪ Exemples de programme sur l'initiative du Ministère des Affaires Etrangères :

*Europäisch-Islamischer Kulturdialog*, ou dialogue culturel européen-musulman : ce programme a été initié à la suite des événements du 11 septembre et la prise de conscience de l'importance d'un dialogue inter-culturel et social à l'échelle mondiale. Il a été mis en place en partenariat avec des organismes intermédiaires financés par le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de la Presse et de l'Information ainsi que la chaîne médiatique allemande *Deutsche Welle* pour un budget total de 5,1 millions d'euros en 2002<sup>25</sup>. Il consiste en l'organisation de rencontres entre jeunes, en l'attribution de bourses, en le développement de travaux communs dans le domaine des médias, notamment à travers des programmes d'échanges de journalistes et la réalisation de formations communes.

<sup>24</sup> Source : Plan budgétaire du Ministère des Affaires Etrangères (2003)

<sup>25</sup> Source : Rapport annuel du gouvernement fédéral sur la politique culturelle extérieure (2001)

### 3.2 Goethe-Institut Inter Nationes

#### ▪ Statut juridique

Le *Goethe-Institut Inter Nationes* est une association de droit privé. C'est la principale organisation intermédiaire allemande de CESCA. Elle est née de la fusion récente du *Goethe-Institut*, fondé en 1951, et de *Inter-Nationes*, Institut des médias fondé en 1952.

#### ▪ Liens essentiels structurels avec d'autres organes ou institutions

Un contrat-cadre lie l'association au Ministère des Affaires Etrangères qui la subventionne à hauteur de 78% de son budget en 2001<sup>26</sup>.

Outre ses 16 bureaux en Allemagne, elle bénéficie d'un réseau de 125 représentations culturelles dans 76 pays différents. Il n'existe pas de contrat entre son siège et ses antennes à l'étranger. Celles-ci restent relativement libres dans l'organisation de leurs activités de coopération. Elles sont néanmoins encadrées par un système de remontée régulière d'information.

Par ailleurs, au sein du *Goethe-Institut*, le *Goethe-forum*, basé en Allemagne, a pour mission de faire découvrir les cultures étrangères par le biais du « rapatriement » de programmes et événements initiés localement par les antennes étrangères, et sélectionnés pour leur pertinence.

#### ▪ Missions et compétences générales

L'association est en charge de la mise en œuvre de la politique culturelle internationale. Les *Goethe Institut* basés à l'étranger appliquent cette politique à l'échelle du pays où ils se trouvent. Ils se substituent alors aux ambassades.

#### ▪ Missions et compétences spécifiques en matière de CESCA, priorités et stratégie, ligne politique

Plus précisément, la mission du *Goethe-Institut Inter Nationes* est triple : il s'agit de promouvoir la langue allemande à l'étranger, de diffuser une image positive de l'Allemagne à travers la mise à disposition d'informations sur la vie culturelle, sociale et politique allemande, ainsi que de favoriser la compréhension et la coopération interculturelle par le biais de programmes menés en commun avec des partenaires étrangers<sup>27</sup>.

Inversement, le programme *Goethe-Forum* a pour objectif de faire découvrir les cultures étrangères par le « rapatriement » de certains programmes choisis en Allemagne.

#### ▪ Types d'intervention et procédures

Les projets mis en œuvre par les instituts sont définis conjointement avec des partenaires locaux du pays d'accueil. Une procédure consiste à identifier des thèmes actuels et pertinents pour le pays d'accueil et à y apporter des contributions portant sur la science, la politique ou l'art allemands. Les instituts peuvent également susciter une demande auprès de leurs partenaires locaux en rapport avec des thèmes jugés intéressants, par exemple pour la promotion de l'image de l'Allemagne.

En général, les instituts interviennent prioritairement dans des domaines et sur des thèmes pour lesquels il n'existe pas d'offre privée<sup>28</sup>.

Les critères standards définis dans *Konzeption 2000* pour le choix des actions menées par les instituts culturels à l'étranger leur sont applicables. De plus, leurs activités sont encadrées par des plans d'actions quinquennaux qui leur donnent des orientations générales.

<sup>26</sup> Source : Entretiens juillet 2003

<sup>27</sup> Source : Site internet du *Goethe-Institut Inter Nationes*

<sup>28</sup> Source : Entretiens juillet 2003

- **Domaines d'intervention prioritaires**

Le *Goethe-Institut Inter Nationes* intervient dans des domaines variés selon les pays. En Allemagne, le *Goethe Forum* met l'accent sur les arts vivants du spectacle (théâtre), sur le cinéma, sur la littérature et sur les arts nés des nouveaux médias (*Medienkunst*).

- **Pays tiers prioritaires**

Hormis les Etats membres et candidats à l'UE, les zones d'intervention prioritaires de l'association sont les pays de la CEI et d'Afrique du Nord.

- **Partenaires dans la mise en œuvre**

Le partenariat avec les acteurs du pays d'accueil où sont menées des actions culturelles est un des fondements du mode d'action du *Goethe-Institut Inter Nationes*.

- **Modalités de suivi et/ou d'évaluation**

Le *Goethe-Institut Inter Nationes* est tenu de soumettre un rapport financier et un rapport d'activités annuel au Ministère des Affaires Etrangères.

Les instituts doivent quant à eux rendre compte de chaque action conduite et soumettre au siège de l'association un rapport d'activités annuel. L'unité centrale du contrôle de gestion est chargée de l'analyse de ces rapports.

- **Moyens humains**

Au total, 3.300 personnes travaillent pour le *Goethe-Institut Inter Nationes*<sup>29</sup>.

- **Moyens financiers**

Le budget de la structure a évolué de la manière suivante au cours des 3 dernières années<sup>30</sup> :

En M€	2000	2001	2002
Budget global	207	222	ND
Subvention du Ministère des Affaires Etrangères	157	173	172
Part de la subvention du Ministère des Affaires Etrangères (%)	76%	78%	ND

Les dépenses se répartissent entre coûts de fonctionnement (personnel, dépenses administratives, etc.) et coûts liés à des projets<sup>31</sup> :

En M€	Montant 2001 (M€)	%
Coûts de fonctionnement	59	27%
Projets	163	73%
TOTAL	222	100%

En l'absence de comptabilité analytique, la part du budget exclusivement consacrée à la CESCA n'est à ce jour pas identifiable.

<sup>29</sup> Source : Rapport annuel du gouvernement fédéral sur la politique culturelle extérieure (2001)

<sup>30</sup> Entretiens juillet 2003 et rapport annuel 2002

<sup>31</sup> Idem

### 3.3 *Institut für das Auslandsbeziehungen (IFA)*

#### ▪ **Statut juridique**

L'IFA, institut pour les relations avec l'étranger, est une association de droit privé fondée à Stuttgart en 1917.

#### ▪ **Liens essentiels structurels avec d'autres organes ou institutions**

L'IFA est financièrement principalement lié au Ministère des Affaires Etrangères. Il n'existe toutefois pas de contrat-cadre entre les deux entités.

#### ▪ **Missions, compétences générales et compétences spécifiques en matière de CESCO**

De manière générale, l'IFA fait partie des organismes intermédiaires en charge de la mise en œuvre de la politique culturelle internationale.

L'IFA est divisé en trois départements, chacun des départements intervenant dans un domaine différent : la promotion de l'art contemporain allemand pour le premier, la promotion de dialogues et d'échanges interculturels (à titre d'exemple : dialogue avec l'Islam, *Kulturaustausch*) pour le deuxième, et le développement de projets en relation avec les médias pour le troisième.

L'IFA dispose en outre d'un centre de ressources pour la CESCO en Allemagne. Il conduit ainsi plusieurs études centrées sur des pays, tels que par exemple la Chine et la Russie, et dans lesquelles il a répertorié les actions conduites par l'ensemble des acteurs allemands en matière de CESCO.

#### ▪ **Types d'intervention et procédures**

L'IFA met en œuvre ses propres actions, mais il lui arrive également d'octroyer, le cas échéant, des subventions à des artistes allemands pour l'organisation d'expositions à l'étranger ou bien à des artistes originaires d'Asie, Afrique ou d'Amérique latine qui souhaitent exposer des œuvres en Allemagne. L'octroi des subventions se fait au cas par cas sans recours à des appels à projets. Un comité d'experts est chargé de l'évaluation et de la sélection des candidatures soumises.

Pour le choix des activités menées (et notamment dans le cas de son programme d'expositions itinérantes), l'IFA prend en compte la valeur ajoutée de l'action conduite et, de manière croissante, les attentes et besoins des pays d'accueil. Il a notamment réalisé un sondage pour connaître les domaines prioritaires des publics-cibles.

Les actions financées doivent, pour être retenues, être conformes aux critères définis dans *Konzeption 2000*.

#### ▪ **Domaines d'intervention prioritaires**

Comme mentionné plus haut, l'IFA concentre ses actions autour de trois thèmes principaux : les médias, l'art contemporain et le dialogue interculturel.

#### ▪ **Pays tiers prioritaires**

Aucun pays n'apparaît comme prioritaire pour l'IFA. Celui-ci organise en effet des expositions itinérantes dans une multitude de pays, y compris ceux où il n'y a pas d'institut culturel (dans 25% des cas).

#### ▪ **Partenaires dans la mise en œuvre**

L'IFA agit en partenariat avec diverses institutions culturelles locales ou internationales, dont l'Institut *Goethe Inter Nationes*. Une tel mode de fonctionnement basé sur la coopération avec



des partenaires locaux est indispensable étant donné que l'IFA n'a pas de représentation à l'étranger, exception faite de quelques chargés de mission dans certains pays (PECO et pays de la CEI).

- **Modalités de suivi et/ou d'évaluation de la structure**

L'IFA est tenu de soumettre un rapport financier et un rapport d'activités annuel au Ministère des Affaires Etrangères.

- **Moyens humains**

L'IFA emploie au total 74 personnes dans ses bureaux de Stuttgart, Berlin et Bonn<sup>32</sup>. Aucune estimation du nombre de personnes spécifiquement dédiées à la CESCA n'est possible.

- **Moyens financiers**

Le budget de la structure a évolué de la manière suivante au cours des 3 dernières années<sup>33</sup> :

(K€)	2 000	2 001	2 002
Budget global	12 070	12 500	13 800
Subvention du Ministère des Affaires Etrangères	8 770	9 000	10 000
Part de la subvention du Ministère des Affaires Etrangères (%)	73%	72%	73%

- **Exemples**

*IFA-Tourneerausstellungen für das Ausland*<sup>34</sup>:

Il s'agit d'un programme mis en place par le département « Art » de l'IFA en coopération avec différents partenaires originaires des pays tiers. Il consiste en l'organisation d'un ensemble d'expositions itinérantes dans les domaines de l'art, de l'architecture, du design, du film et de la photographie. En 2002, ont été présentées 52 expositions dans 157 villes différentes, auxquelles s'ajoutent encore 3 nouvelles expositions lancées dans le courant de l'année, ainsi qu'une série de manifestations ponctuelles exceptionnelles. Chaque exposition est accompagnée de la publication d'un catalogue traduit dans la langue adéquate selon les pays.

A titre d'exemple, l'objet d'une des nouvelles expositions, inaugurée en 2002 à Kiev et intitulée « Come In » est de mettre en relation l'art contemporain et la décoration intérieure. Dans le domaine du cinéma, une exposition sur le film d'animation allemand a par exemple été présentée en 2002 à Jakarta, Bandung, Singapour, Wellington, Melbourne et Brisbane. Par ailleurs, toujours dans le cadre de ce programme, des manifestations exceptionnelles ont été organisées en rapport avec l'initiative « Dialogue avec l'Islam » initié par le Ministère des Affaires Etrangères, et en particulier un certain nombre d'expositions d'art allemand à destination des pays musulmans.

Pour information, le montant total consacré par l'IFA à ses programmes d'expositions a été de 3,6 millions d'euros (sur 13,4 millions).

<sup>32</sup> Site internet de l'IFA

<sup>33</sup> Entretiens juillet 2003 et Rapport annuel 2002

<sup>34</sup> Site internet de l'IFA

### 3.4 Fondation Bertelsmann

#### ▪ Statut juridique

« Bertelsmann Stiftung » est une fondation indépendante de droit privé<sup>35</sup>, fondée en 1977 par Reinhard Mohn. Ce dernier appartient à la cinquième génération des fondateurs de la maison d'édition Bertelsmann AG, devenue sous sa direction l'une des plus importantes sociétés de communication allemande.

#### ▪ Liens essentiels structurels avec d'autres organes ou institutions

La fondation comprend deux organes essentiels : le *Kuratorium*, comité directeur et représentatif de la fondation à l'extérieur, et le *Präsidium*.

Elle a créé une dizaine de fondations spécialisées dans certains domaines précis et basées dans différentes villes d'Allemagne, à Barcelone et à New-York afin de mieux coordonner ses actions sur le plan local. La *Bertelsmann Foundation* de New-York, fondée en 1994, se concentre notamment sur les domaines de l'éducation et la promotion des talents divers.

Financièrement, la fondation Bertelsmann détient des parts au sein de la société *Johannes Mohn GmbH*, qui est l'actionnaire majoritaire de Bertelsmann AG.

#### ▪ Missions et compétences générales

La fondation intervient dans des missions d'intérêt général, ses actions ayant pour objectif « d'œuvrer pour le bien de tous » (*Gemeinwohl*)<sup>36</sup>. Fidèle à certaines valeurs (liberté, solidarité, humanité et sens de la compétition en relation avec l'esprit de l'entreprise Bertelsmann), elle entend accompagner et promouvoir le changement social. Son objectif est d'identifier les nouveaux problèmes et défis présents au sein de la société et d'y apporter des modèles de solutions, développés et réalisés conjointement avec des partenaires concernés. Ses compétences opérationnelles couvrent des domaines variés : l'éducation, la santé, la démocratie, la compréhension mutuelle, l'économie et la société dans sa globalité. Elle dispose également d'un volet d'actions relativement développées autour de la culture, celle-ci jouant un rôle prépondérant dans la compréhension de l'autre, indispensable à l'affranchissement des contradictions d'ordre social.

#### ▪ Missions et compétences spécifiques en matière de CESCO, priorités et stratégie, ligne politique

Les objectifs de la fondation s'appliquent au domaine culturel au sens large : il s'agit de favoriser dialogues et échanges culturels sur les différentes sphères de la vie sociale, économique et politique. La fondation poursuit en effet l'objectif de favoriser la compréhension mutuelle entre les peuples tout en souhaitant préserver la diversité culturelle de chacun. Les actions menées dans ce but sont multiples. Elles ont une part d'application dans les domaines culturels au sens strict, et en particulier dans le domaine de la musique grâce au programme *Neue Stimmen*.

#### ▪ Types d'intervention et procédures

La fondation fonctionne par projets autour de cinq thèmes principaux que sont : l'éducation, l'économie et la société, la santé, la démocratie et la citoyenneté et la compréhension internationale. La culture et le développement de projets globaux internationaux constituent deux autres thèmes transversaux. Notons que chacun des thèmes précités constitue un poste de dépense indépendant pour la fondation.

#### ▪ Domaines d'intervention prioritaires

---

<sup>35</sup> Statuts de la fondation

<sup>36</sup> Site internet de la Fondation Bertelsmann

Le but de la fondation étant d'œuvrer pour l'intérêt général, ses domaines d'intervention sont aussi vastes que l'éducation, la religion, la culture, la compréhension entre les peuples, la santé et tout ce qui touche à la société en général.

En matière culturelle exclusivement, la fondation Bertelsmann agit prioritairement dans le secteur de la musique, qui, selon elle, « reflète la culture d'une nation »<sup>37</sup>.

#### ▪ **Pays tiers prioritaires**

Les pays tiers prioritaires sont ceux du groupe ACP auxquels s'ajoutent l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Iran et les pays de la région du Golfe<sup>38</sup>.

#### ▪ **Partenaires dans la mise en œuvre**

La fondation Bertelsmann intervient presque toujours en coopération avec des partenaires locaux.

A titre d'exemple, ses partenaires dans le cadre du programme *Neue Stimmen* présenté plus en détail ci-dessous sont les suivants: *China Performing Arts Agency* (Pékin), *Teatro Colon* (Buenos Aires), *Cape Town Opera* (Le Cap), *Chicago College of Performing Arts* (Chicago), *New Names Charity Foundation* (Moscou), *CAMI Hall* (New York), *Teatro Municipal* (Santiago de Chile), *Opera House* (Sydney) et enfin le *Yokusaka Arts Theatre* (Yokusaka).

Les forums culturels internationaux sont organisés en collaboration avec des partenaires du pays concerné (pour le forum prévu en 2003: Ministère de la Culture chinois)

#### ▪ **Modalités de suivi et/ou d'évaluation de la structure**

La fondation publie chaque année un rapport annuel d'activité détaillant ses différents projets entrepris autour de ses thèmes principaux. Ce rapport présente également un rapport financier.

#### ▪ **Moyens humains**

La structure emploie plus de 300 personnes au total, parmi lesquelles 200 environ se consacrent véritablement au management de projets. Sur ces 200 personnes, 44 (soit 22%) se consacrent à des projets de type culturel. Parmi elles, seules 3 personnes travaillent exclusivement sur des projets de type CESCO.<sup>39</sup>

#### ▪ **Moyens financiers**

Le budget de la fondation s'élève à environ 63 millions d'euros sur la saison 2001/2002. Plus de 20 % de ce montant est consacré à des dépenses administratives et de communication. 50 millions d'euros sont donc réellement consacrés à des dépenses de projets. Sur ce total, environ un million d'euros, soit 1,6% du budget total, est consacré exclusivement à des activités de CESCO.<sup>40</sup>

#### ▪ **Exemples de projets<sup>41</sup>**

La fondation présente deux programmes en matière de CESCO :

##### - *Neue Stimmen Singing Contest*

Ce projet a pour objectif de permettre à de jeunes chanteurs d'opéra de percer internationalement en leur apportant un soutien matériel et financier et en leur offrant avant tout la possibilité de se produire devant un public d'experts à l'occasion d'un concours de chant international. Le prochain concours de chant *Neue Stimmen* a d'ailleurs lieu en octobre 2003 à Güterloh, où se situe le siège de la fondation. Le succès

<sup>37</sup> Rapport annuel 2001-2002

<sup>38</sup> Réponses au questionnaire en ligne

<sup>39</sup> Source : Réponses au questionnaire en ligne et Rapport financier 2001/2002

<sup>40</sup> Source : Réponses au questionnaire en ligne

<sup>41</sup> Source : Réponses au questionnaire en ligne et site internet de la fondation Bertelsmann

de cet événement d'envergure internationale se traduit par l'engouement général qu'il suscite auprès des jeunes talents : depuis 1987, plus de 4 000 jeunes chanteurs ont participé au concours et un nombre croissant de candidats originaires de tous pays se présentent aux présélections.

Le budget de ce programme s'élève à 500 K€. Il est financé à 95% par des ressources propres, le reste du financement provenant de fonds privés et du partenaire principal de l'événement, le *Yokusaka Arts Festival* basé au Japon.

- Forums pour la culture (*Foren für Kultur*)

Ce projet s'intéresse à la culture au sens large du terme. Il consiste en l'organisation de forums culturels dans l'objectif d'établir un dialogue interculturel sur des thèmes généraux tels que la culture dans l'entreprise, l'impact de la mondialisation sur les identités culturelles, les défis reposant sur les politiques culturelles nationales et internationales, etc. En 2001, deux forums ont eu lieu au Caire et à Tokyo. En 2003, un troisième forum culturel centré autour des relations sino-européennes était prévu à Pékin, mais a dû être repoussé à la suite de l'épidémie de SRAS ; il devrait se tenir à la fin de l'année.

### 3.5 Land de Bavière <sup>42</sup>

#### ▪ Statut juridique

Il s'agit d'un des *Länder* allemands, l'un des plus importants par sa population (environ 12 millions d'habitants) et sa puissance économique.

#### ▪ Liens essentiels structurels avec d'autres organes ou institutions

Le *Land* comprend un Ministère de la Culture, des Sciences et de la Recherche. Il coordonne ses activités avec celles du Ministère des Affaires Étrangères lors de réunions annuelles où il est représenté, avec les autres *Länder* allemands, par la Conférence des Ministres du culte.

#### ▪ Missions et compétences générales

Le Ministère de la Culture, des Sciences et de la Recherche bavarois est chargé de la promotion de ces domaines à l'échelle du Land de Bavière qui est l'un des plus importants du pays, avec une identité culturelle propre. Sa Direction Culture se charge plus particulièrement des affaires strictement culturelles.

#### ▪ Missions et compétences spécifiques en matière de CESCO, priorités et stratégie, ligne politique ; types d'intervention et procédures

En matière de CESCO, le Land de Bavière intervient de deux manières différentes :

- Il organise lui-même des événements culturels dans les pays tiers dans le but de promouvoir l'image de la culture bavaroise. En particulier, il organise des « Journées culturelles de la Bavière » (*Bayerische Kulturtage*) dans différents pays, les derniers en date ayant eu lieu en Bulgarie, en Slovaquie et au Québec.
- Il soutient financièrement les actions culturelles menées par des institutions privées. Pour cela, il opère une sélection des projets qui lui sont soumis sur des critères de qualité, de sérieux et d'emplacement géographique. C'est la Direction Culture qui instruit les dossiers de demandes de subventions, mais c'est le Ministre en personne qui effectue le choix final des projets.

#### ▪ Domaines d'intervention prioritaires

Il semble difficile de distinguer des domaines qui apparaîtraient comme prioritaires par rapport à d'autres. Cependant, si l'on prend en compte la part qu'ils représentent dans le budget de CESCO, ce sont les domaines de la musique et du ballet qui arrivent en tête. Sont également prioritaires les actions de promotion des artistes contemporains bavarois et l'organisation d'expositions dans cet objectif.

#### ▪ Pays tiers prioritaires

Les pays prioritaires sont ceux avec lesquels ont été signés des accords bilatéraux : le Québec, le Brésil (Sao Paulo et San Katarina), la Chine (région du Shandong), la Russie (Moscou) et l'Ukraine. (Les relations sont également développées avec la Malaisie et la Thaïlande, mais uniquement dans les domaines scientifiques)

#### ▪ Partenaires dans la mise en œuvre

Le *Land* collabore avec le *Goethe-Institut Inter Nationes* dans le cadre des projets initiés par ce dernier. Il s'agit alors simplement de lui apporter une aide lorsque le *Goethe-Institut Inter Nationes* ne dispose pas de moyens financiers suffisants.

---

<sup>42</sup> Source : Entretien téléphonique avec Emil Roelz, responsable culture du Land de Bavière (octobre 2003)

- **Moyens humains**

Au total, 250 personnes travaillent au sein du Ministère de la Culture, des Sciences et de la Recherche du Land de Bavière. De 5 à 7 personnes se consacrent exclusivement à la CESCA, à temps partiel pour la plupart, ce qui équivaldrait à 1 ou 2 personnes en équivalent temps plein.

- **Moyens financiers**

Sur un budget total du Ministère de la Culture, des Sciences et de la Recherche de 4 milliards d'euros par an environ, dont 450 millions d'euros pour la seule direction Culture, le Land de Bavière consacre environ 1 million d'euros par an à des activités de coopération culturelle extérieure, la plus grande partie de ces activités étant menée avec des pays tiers. Les ressources du Land proviennent de deux sources différentes : de la Chancellerie et d'entreprises privées qui agissent par le biais du sponsoring.

#### 4 Autres acteurs identifiés

- **Haus der Kulturen der Welt**

*Haus der Kulturen der Welt* (Maison des cultures du monde) est une société à responsabilité limitée créée en 1989 et entièrement détenue par la Fédération représentée par son secrétaire d'Etat à la culture et aux médias (Ministère de la Culture). Le total de ses ressources s'élève à 8,4 millions d'euros en 2001<sup>43</sup>. Le Ministère de la Culture contribue à ses dépenses structurelles à hauteur de 3,4 millions d'euros en 2001, soit 40% de ses ressources, tandis que le Ministère des Affaires Etrangères participe au financement de ses programmes à hauteur de 1,46 millions d'euros, soit 17% de son budget en 2001. Sa mission rentre totalement dans le cadre de la CESCA au sens de notre étude puisqu'elle a pour objectif de faire découvrir les cultures étrangères non européennes à travers ses différents programmes et événements organisés dans ses locaux à Berlin (expositions, représentations théâtrales, concerts, etc.). L'accent est mis sur les cultures des pays en voie de développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Parmi les événements récurrents organisés chaque année, citons les festivals de musique « TranSonic » et « Popdeurope » ainsi que le festival de la musique sacrée.

- **Frobenius**

L'institut Frobenius, financé en partie par le Ministère de la Culture, se consacre exclusivement à des activités de recherche dans les domaines de l'histoire, de la préhistoire et de l'ethnologie. La coopération extérieure se trouve en cela au cœur de ses activités puisque la majorité de ses projets sont bâtis en commun avec des universités en Afrique, Indonésie ou Océanie. Parmi les projets de recherche effectivement conduits, on peut citer pour exemple « L'influence culturelle étrangère en Papouasie/Nouvelle-Guinée ».

- **Export-Union des Deutschen Films GmbH**

Il s'agit d'une association financée à 70% par le Ministère de la Culture<sup>44</sup>, et qui a pour objectif le soutien et à la promotion des films allemands à l'international. Avec l'aide de ses représentants locaux dans des villes comme Londres, Paris, Buenos Aires, Tokyo, Hong Kong, Los Angeles, New York et Montréal, elle organise notamment, en partenariat avec le *Goethe-Institut Inter Nationes*, des Festivals du film allemand dans plusieurs pays du monde ; c'est le cas par exemple à Moscou, Sydney ou Buenos Aires. Elle veille également à ce que le cinéma allemand soit représenté lors de festivals de dimension internationale (Cannes, Tokyo, Montréal, etc.) et se charge de la publication d'informations sur le cinéma allemand à destination de professionnels du cinéma comme du grand public.

- **Deutsches Archäologisches Institut**

Le *Deutsches Archäologisches Institut* intervient dans des activités de recherches en archéologie, financées principalement par le Ministère des Affaires Etrangères. Il agit en partenariat avec des autorités locales et universités de pays tiers.

- **Literaturfonds**

Ce fonds soutient le travail des auteurs allemands et leurs activités à l'international. Il agit principalement par l'octroi de bourses (*New Stipendium*) et la recherche de partenaires basés à l'étranger (*Deutsches Haus at NY University*)

---

<sup>43</sup> Source : Rapport annuel du gouvernement fédéral sur la politique culturelle extérieure (2001)

<sup>44</sup> Source : Réponses aux questionnaires en ligne

## 5 Annexes

### ▪ Liste des personnes rencontrées

- Ministère des Affaires Etrangères, Direction de la Culture, Berlin  
M. Von Westendonk et M. Erdmann
- Département des Affaires culturelles au sein de la Chancellerie fédérale – entretien téléphonique  
M. Möwes
- Secrétariat de la conférence permanente des ministres du culte des Länder (*Kultusministerkonferenz*) – entretien téléphonique  
Mme Fellman
- *Goethe-Institut Inter Nationes*, bureau Berlin  
Mme Hofman- Steinmetz
- *Institut für Auslandsbeziehungen*, Stuttgart  
M. Maass et Mme Czekalla

### ▪ Entretien téléphonique

- Ministère de la Culture, des Sciences et de la Recherche de Bavière  
Responsable culture, M. ROELZ

### ▪ Bibliographie

- *Auswärtiges Amt – Kulturabteilung « Konzeption 2000 »* et actes du colloque : « *Zukunft der Auswärtigen Kulturpolitik* », Berlin, 4 juillet 2000
- *Bericht der Bundesregierung zur Auswärtigen Kulturpolitik* (2001): rapport annuel du gouvernement fédéral sur la politique culturelle extérieure
- *Goethe Institut Inter Nationes : Jahrbuch 2001/ 2002*
- *IFA : Bericht über die Tätigkeit der Abteilung Kunst 2000-2002* : rapport d'activités du département « Art »
- *Bertelsmann Stiftung : Jahresbericht 2001-2002*: rapport annuel de la fondation Bertelsmann
- Kurt-Jürgen Maass, « *Für eine europäische Aussenkulturpolitik* », actes du colloque : 5<sup>e</sup> dialogue franco-allemand relatif à l'avenir de l'Europe , le 23 mai 2003

### ▪ Sites Internet

- Site Internet sur la culture allemande en général: <http://www.kulturportal-deutschland.de>
- Site Internet sur la culture allemande à l'étranger : <http://www.deutsche-kultur-international.de>
- Site Internet du Ministère des Affaires Etrangères : [www.auswaertiges-amt.de](http://www.auswaertiges-amt.de)
- Site Internet de l'IFA : [www.ifa.de](http://www.ifa.de)
- Site Internet du Goethe-Institut Inter Nationes : [www.goethe.de](http://www.goethe.de)
- Site Internet de la fondation Bertelsmann : [www.bertelsmann-stiftung.de](http://www.bertelsmann-stiftung.de)
- Site Internet du cinéma allemand : <http://www.german-cinema.de>